

FICHE : Mesures de sécurité

PREVENTION DES ACCIDENTS POUVANT SURVENIR LORS D'ACTIVITÉS SPORTIVES.

Recommandations

VAUD :

Le Service de l'éducation physique et du sport du Canton de Vaud a publié un guide des dispositions diverses et des mesures de sécurité en matière d'éducation physique et de **sport scolaire**. Ce document définit les directives applicables dans le cadre scolaire, lors d'après-midi de sport, de sorties, de camps ou de cours de sport scolaire facultatif (SSF). Il est téléchargeable sous <http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/sports-et-loisirs/prevention-et-sante/mesures-de-securite/>

JURA :

Le Département de la formation, de la culture et des sports a jugé utile et nécessaire d'édicter des recommandations de manière à cerner à la fois les objectifs, les modalités d'exercice et les normes de sécurité à respecter. Ces recommandations n'ont pas pour but de freiner la mise sur pied de telles activités, même si elles imposent des contraintes en vue de garantir la sécurité, mais de définir aussi des libertés afin d'offrir une protection renforcée et des possibilités de pratiques sportives sûres, variées, motivantes et formatrices (ces recommandations seront disponibles, sur www.jura.ch/ocs prochainement).

Informations complémentaires:

Guide des mesures de sécurité VD (révision 2006, entrée en vigueur 01.01.2007)

Comment agir?

Utiliser ces différents outils pour les cours d'activité physique et les sorties de classe (visites, courses d'école, journée à vélo, etc).

